

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 18 Septembre 2020

## Convocation du 11 Septembre 2020

Le dix-huit septembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Monestiés, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis Marty, Maire.

Présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Lequeux Jean-Louis, Durand Joëlle, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Frayssinet Sylvie, Ducros Alexandre.

Absents excusés : Rangama-Petchy Catherine, Faugères Karine, Routhe Jean-Paul

Pouvoirs : Rangama-Petchy Catherine donne pouvoir à Goulesque Didier. Faugères Karine donne pouvoir à Selam Fatima. Jean-Paul Routhe donne pouvoir à Marty Denis.

Secrétaire de séance : Ducros Alexandre

### **Compte rendu de la dernière séance :**

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **2020 – 61 : Subvention Association des anciens combattants**

Considérant la participation de l'association ci-après mentionnée à l'animation locale,

Au vu des éléments le justifiant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association des anciens combattants du canton de Monestiés de 100 € pour 2020.

### **2020 – 62 : Cotisation Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale**

Monsieur le Maire présente l'appel à cotisation pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Carmausin pour l'année 2020 : 1 380 habitants x 0.20 € soit 276 €.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 276 euros pour l'exercice 2020 au SIERC.

### **2020 – 63 : Cotisation pour l'Association de Lutte contre les Maladies Animales**

Considérant l'appel à cotisations de l'Association de lutte contre les Maladies Animales du Tarn calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de bovins de la commune,

Habitants : 1 383 x 0.02447 €

Bovins : 1 399 x 0.13004 €

Montant sollicité pour l'exercice 2020 : 215.77 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise le paiement de la cotisation de l'année 2020 d'un montant de 215.77 €.

### **2020 – 64 : Participation Coopérative Scolaire**

Monsieur le Maire propose que soit accordée une participation à la Coopérative scolaire d'un montant de 600 euros pour le Noël des enfants de l'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 18 Septembre 2020**

Le Conseil Municipal accorde une participation de 600 euros à la Coopérative scolaire pour le Noël des enfants de l'école.

### **2020- 65 : Décision modificative**

Désignation	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>	
D-023 : virement à la section I	26 000 €
R-73223 : FPIC	26 000 €
<b>Investissement</b>	
R 021 : virement de la section F	26 000 €
D-2313-181	19 500 €
D-238-220	5 000 €
D-2184-206	1 500 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1.

### **2020- 66 : Tarifs Camping**

Monsieur le Maire propose que les tarifs du camping de Monestiés soient revus à la hausse comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Tarif par nuit et par personne :

Campeur adulte (12 ans et +) 4.20 €

Campeur enfant (3-11 ans) 1.80 €

Emplacement 2.40 €

Branchement électrique 3.00 €

Branchement eau 2.50 €

Garage mort 4.50 €

Le Conseil Municipal valide les tarifs susmentionnés.

### **2020 – 67 : Délibération de principe pour le remplacement d'agent indisponible**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de :

- Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **2020- 68 : Prolongation CDD entretien du village**

Vu la délibération du 23 janvier 2020,

Monsieur le Maire rappelle l'emploi créé en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020 pour l'emploi d'agent d'entretien, à raison de 21 heures hebdomadaires, rémunérées aux indices en vigueur correspondant au grade d'adjoint technique, échelle

C1, 1<sup>er</sup> échelon. Le contrat avait été finalement signé du 18 mai au 30 septembre en raison de la période de confinement.

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 18 Septembre 2020**

Il propose que le contrat soit prolongé d'un mois afin de permettre la poursuite des protocoles de nettoyage du village participant à la lutte contre la propagation de la COVID 19.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal valide la prolongation jusqu'au 31 octobre 2020 de l'emploi saisonnier tel que décrit et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2020 - 69 : Renouvellement de l'adhésion au service de remplacement du CDG 81**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de renouveler l'adhésion à ce service en cas de besoin.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2020 - 70 : Chantier d'insertion 2021**

Monsieur le Maire présente la proposition de chantier d'insertion par le CIAS Carmausin-Ségala portant sur l'entretien du cimetière de Monestiés pour l'année 2021 à hauteur de 8 semaines de travail pour un montant de 8 800 €. Une convention viendra encadrer cet achat de prestations d'insertion dans le cadre de la mise en place d'un ACI.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'achat de prestations d'insertion dans le cadre de la mise en place d'un ACI pour un montant de 8 800 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout document afférent à ce dossier.

Les crédits ad'hoc seront inscrits au budget primitif 2021.

### **2020 – 71 : Programme voirie 2020**

Monsieur le Maire présente le programme de réfection de voiries pour l'année 2020 d'un montant prévisionnel de 28 140 € HT et propose que soit demandé au département un accompagnement financier à hauteur de 30% soit 8 442 €. Le programme porte sur les voiries : La Lande, impasse de la Roucarié (partie hte) et lices de l'Est.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal valide le programme proposé et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental du Tarn.

### **2020 – 72 : Scène nationale**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du partenariat avec la commune depuis 2012, la Scène Nationale d'Albi a contribué à l'enrichissement de la programmation culturelle municipale et de conforter la dynamique impulsée par la municipalité et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose que soit versée en 2021 une subvention générale à la Scène Nationale d'Albi d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Scène Nationale d'Albi d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2021.

Les crédits ad'hoc seront prévus au budget primitif 2021.

Informations au conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

### **2020 – 73 : Décision du maire : indemnisation d'un sinistre**

Le Maire de la commune de Monestiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes,

Considérant le 1<sup>er</sup> versement d'indemnisation reçu pour la réparation de la toiture d'un garage municipal endommagé lors d'intempéries,

## **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 18 Septembre 2020**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'accepter l'indemnisation d'un montant de 469 € correspondant à un acompte sur indemnisation. Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Madame la Préfète du Tarn.

Article 1<sup>er</sup> : d'accepter l'indemnisation d'un montant de 469 € correspondant à un acompte sur indemnisation.

Article 2 : conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Madame la Préfète du Tarn.

### **2020 – 74 : Décision du maire : location licence IV**

Le Maire de la commune de Monestiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la demande de Monsieur PUJOL Eric, détenteur du permis d'exploitation, locataire gérant de l'établissement « Le Petit Napoli », 9 place du Foirail à Monestiés,

Décide\_:

Article 1<sup>er</sup> : Il est loué à compter du 18 septembre 2020 à Monsieur PUJOL Eric, locataire gérant de l'établissement « Le Petit Napoli » la Licence IV détenue par la commune pour un montant annuel de 720 euros pour une période d'un an. Les conditions de la location seront définies par convention.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

Article 4 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Madame la Préfète du Tarn.

**Délibérations N° 2020 - 61 à 2020 – 74**

